



La Lettre du PLAIDOYER

INFORMER pour SAVOIR et AGIR

Lettre n°17: Mars-Septembre 2018

Très chères amies,

Notre nouvelle Area Directrice, Dominique Lefèvre a souhaité que la "Lettre du Plaidoyer" continue à paraître au cours du Biennium 2018-2020. Annie Becquer et moi-même avons accepté de poursuivre l'expérience et nous remercions Dominique de sa confiance.

La "Lettre n°17 contient beaucoup d'informations sur le thème des Violences faites aux Femmes. La Journée Internationale du 25 Novembre contre les violences faites aux femmes et la Campagne ZONTA SAYS NO étant très proches, j'ai pensé que ce dossier pouvait être un support de discussion et d'action dans vos clubs. Par ailleurs, plusieurs pétitions sont incluses. En les signant, en les divulguant largement auprès de vos ami(e)s ou au travers des réseaux sociaux- ou pas, selon les convictions de chacune- vous manifestez votre volonté de plaider la cause des femmes et vous êtes acteur (ou actrice) de l'évolution de notre société.

Les nouvelles lois de bioéthiques vont paraître fin 2018 ou début 2019. Nous en reparlerons à ce moment là, mais j'ai voulu vous donner quelques éléments préliminaires de réflexion.

On ne peut passer outre les problèmes d'égalité H/F qui constituent également une partie de cette lettre.

Je vous prie donc de bien vouloir transmettre à tous les membres de vos clubs ce document.

Belle préparation de la campagne ZONTA SAYS NO à vous toutes.

En vous souhaitant bonne lecture.

Très chaleureuses amitiés

Annie Meiniel

VIOLENCES



16 jours d'activisme 2018

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la Journée internationale des droits de l'homme [contre les violences sexistes](#) est célébrée le 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes . La campagne internationale a été lancée par le premier Institut mondial des femmes dirigées par le Centre pour le leadership mondial des femmes en 1991.



#HearMeToo
END VIOLENCE
AGAINST WOMEN
AND GIRLS

Pendant trop longtemps, l'impunité, le silence et la stigmatisation ont permis à la violence à l'égard des femmes de prendre des proportions pandémiques - une femme sur trois dans le monde est victime de violence sexiste.

Le temps du changement est ici et maintenant.

Ces dernières années, les voix de survivants et d'activistes, à travers des campagnes telles que #MeToo, #TimesUp, #Niunamenos, #NotOneMore, #BalanceTonPorc et d'autres, ont atteint un crescendo qui ne peut plus être réduit au silence. Les défenseurs comprennent que, même si les noms et les contextes peuvent différer d'un endroit à l'autre, les femmes et les filles de tous les pays subissent de graves abus et leurs histoires doivent être mises en lumière.

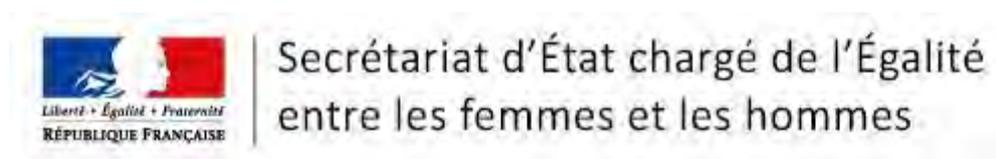
C'est pourquoi le thème de plaidoyer mondial de la campagne [UNiTE](#) cette année est: [Orange the World: #HearMeToo](#)

Sous le thème Orange the World: #HearMeToo, les partenaires de l'UNiTE sont encouragés à organiser des manifestations avec des mouvements de femmes, défenseurs des droits des femmes et défenseurs des droits humains locaux, nationaux, régionaux et mondiaux et créer des opportunités de dialogue entre

militants, décideurs et public . Comme les années précédentes, la couleur orange sera un thème clé qui unifiera toutes les activités, avec des bâtiments et des points de repère éclairés et décorés en orange pour attirer l'attention de tous sur cette initiative.

Rejoignez-nous! Partagez vos photos, messages et vidéos montrant comment vous participez à la campagne sur [facebook.com/SayNO.UNiTE](https://www.facebook.com/SayNO.UNiTE) et twitter.com/SayNO_UNiTE en utilisant #orangetheworld et #HearMeToo. Pour plus d'informations sur Orange the World: #HearMeToo, [consultez la note conceptuelle de cette année](#) .

http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/take-action/16-days-of-activism?utm_source=Say+NO+%E2%80%93+UNiTE+to+End+Violence+against+Women&utm_campaign=5b059f576a-EMAIL_CAMPAIGN_2017_16Days_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_713f7b



ARRÊTONS-LES ! ... ENSEMBLE /03

Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'égalité Femmes/Hommes lance le troisième volet de la campagne « Arrêtons-les ! » contre les auteurs de violences sexistes et sexuelles. Ce volet met à l'honneur les témoins qui agissent pour la protection des victimes.



Dans les affaires d'agressions sexuelles et de harcèlement, les témoins jouent souvent un rôle central : ce sont eux qui extirpent les victimes d'une situation dangereuse, qui révèlent un lourd secret, qui détectent les traces de violences, qui sonnent l'alerte auprès des forces de l'ordre, auprès de leur hiérarchie, etc.

Au travers de 5 saynètes animées mettant en scène l'action de témoins, la nouvelle campagne « Arrêtons-les ! » met en avant le courage, la clairvoyance ou simplement le professionnalisme de ces témoins et particulièrement de ceux dont le métier en fait des interlocuteurs privilégiés des victimes.

Libérer l'écoute

Avec 30% de plaintes supplémentaires à la police et en gendarmerie et la recrudescence d'appels au 39.19, le numéro d'appel pour les femmes victimes de violences, l'heure est à la libération de la parole.

Si les femmes osent davantage parler, il faut que les pouvoirs publics et l'ensemble de la société soient aussi en capacité de les écouter et de leur venir en aide. C'est le message de cette campagne qui met en lumière les personnes qui, de par leur fonction, doivent être particulièrement à l'écoute des femmes victimes de violence : policiers et gendarmes, infirmiers et médecins, DRH, travailleurs sociaux...

Témoigner, intervenir, c'est en définitive le devoir de tout citoyen : que l'on soit tour à tour un voisin, un passant, un voyageur, un collègue de travail, on ne peut pas rester sans rien [faire](#) quand on assiste à une scène d'agression sexuelle ou simplement quand on soupçonne quelqu'un d'actes de violence.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/arretons-les-ensemble-03/>

change.org

Adressée à Emmanuel MACRON

SAUVONS CELLES QUI SONT ENCORE VIVANTES

Pétition de Muriel ROBIN

France



Le tournage de Jacqueline Sauvage, dans lequel j'ai pu ressentir ce que pouvait être « en vrai » la violence conjugale, ne m'a pas laissée indemne. Je suis, depuis, connectée avec toutes ces victimes (femmes, hommes et enfants).

Il était de mon devoir de citoyenne de prendre la parole pour qu'elles ne se sentent plus abandonnées. J'ai besoin de vous, et surtout elles ont besoin de vous afin que nous n'ayons plus honte du nombre effrayant de 150 cadavres par an.

Cette pétition est pour leur dire qu'elles ne sont plus seules et que nous allons y arriver. C'est aussi une façon de les prendre dans nos bras. Je fais une confiance totale au Président de la République mais nous devons lui envoyer un signal fort venant du peuple afin que l'horreur s'arrête.

Œuvrons main dans la main avec le gouvernement. ENSEMBLE. On a besoin des citoyens, de la police, du corps médical, des hommes de loi et on a besoin de VOUS. Merci.

[Signez cette pétition en un seul clic](#)

De la nécessité de reconnaître le suicide forcé pour les victimes de violences conjugales

Par Morgane Giuliani

Publié le 28/09/2018 à 13:47



Yael Mellul, féministe, ex-avocate, co-auteure de « Intouchables ? People, justice et impunité » (éditions Balland), signe sur "Marie Claire" une tribune pour alerter sur le fait que les personnes maltraitées par leur conjoint(e) peuvent mettre fin à leurs jours en guise d'ultime recours.

Gendarmes, policiers, ne prenez jamais à la légère la détresse d'une femme qui vous confie qu'elle craint pour sa vie ou qu'elle a envie de mourir. C'est un appel au secours. Elle hurle qu'elle veut vivre en réalité. Magistrats, procureurs, vous qui avez l'opportunité des poursuites, lorsque vous enquêtez sur le suicide d'une femme qui a, selon toutes vraisemblances, subi des violences conjugales, soyez courageux.

Ne pas confondre causes et conséquences

Faites une autopsie psychologique : reconstituez la biographie de la suicidée par une enquête approfondie. Si on vous oppose que la suicidée avait des problèmes psychologiques, des problèmes d'argent, des conflits au travail, c'est absolument exact : les victimes de violences

conjugales perdent leur travail, n'ont pas d'argent, sont ruinées, endettées, ont parfois perdu la garde de leur enfant, sombrent souvent dans l'alcoolisme, ont fait des séjours en hôpital psychiatrique et ont tenté de se suicider. Ce sont là les conséquences des violences subies.

<http://actu.marieclaire.fr/de-la-necessite-de-reconnaitre-le-suicide-force-pour-les-victimes-de-violences-conjugales,1283918.asp#xtor=EPR-195>



COMMUNIQUE DE PRESSE du 29 JUIN 2018

Actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : reconnaître et mettre fin à des violences longtemps ignorées

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes remet, ce vendredi 29 juin, son rapport « [Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme](#) », à Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Dans les 24 heures qui ont suivi le lancement sur Twitter du hashtag #PayeTonUtérus en novembre 2014, plus de 7000 femmes ont dénoncé des propos porteurs d'injonction sur leur poids ou leur sexualité, sur leur volonté ou non d'avoir un enfant, des examens vaginaux brutaux ou des actes pratiqués sans leur consentement, jusqu'à des violences sexuelles. **Depuis, les prises de parole de femmes se multiplient concernant les violences gynécologiques et obstétricales**, terme mobilisé depuis près d'une vingtaine d'années en Amérique latine et dans le monde anglo-saxon, pour désigner les actes sexistes les plus graves commis lors du suivi gynécologique et obstétrical.

Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical sont des gestes, propos, pratiques et comportements exercés ou omis par un.e ou plusieurs membres du personnel soignant sur une patiente au cours du suivi gynécologique et obstétrical et qui s'inscrivent dans l'histoire de la médecine gynécologique et obstétricale, traversée par la volonté de contrôler le corps des femmes (sexualité et capacité à enfanter). Ils peuvent prendre des formes très diverses, des plus anodines en apparence aux plus graves et sont le fait de soignant.e.s – de toutes spécialités – femmes et hommes, qui n'ont pas

nécessairement l'intention d'être maltraitant.e.s.

Bien que, à l'évidence, tou.te.s les professionnel.le.s de santé ne soient pas auteurs d'actes sexistes, les chiffres attestent d'un phénomène relativement répandu dans le suivi gynécologique et obstétrical des femmes :

- 1 accouchement sur 5 donne lieu à une épisiotomie : 1 femme sur 2 sur laquelle une épisiotomie a été réalisée déplore un manque ou l'absence totale d'explication sur le motif de l'épisiotomie ;
- Les taux d'épisiotomie – toutes grossesses confondues - sont très variables d'une maternité à l'autre : de 0,3 % (dans telle maternité de type 3 – accueillant les grossesses pathologiques et à grands risques) à 45 % (dans telle maternité de type 1 – accueillant des grossesses normales ou à bas risque) ;
- 6% des femmes se déclarent « pas du tout » ou « plutôt pas » satisfaites du suivi de leur grossesse ou de leur accouchement, ce qui représente environ 50 000 femmes pour l'année 2016 ;
- 3,4% des plaintes déposées auprès des instances disciplinaires de l'Ordre des médecins en 2016 concernent des agressions sexuelles et des viols commis par des médecins.

Ces prises en charge inadaptées peuvent s'expliquer par :

- la **multiplicité d'occasions** en comparaison avec d'autres suivis médicaux (une femme aura en moyenne 50 consultations gynécologiques et obstétricales au cours de sa vie) ;

- l'**insuffisante prise en compte du caractère particulièrement intime** de ces consultations ;

- le **sexisme encore très prégnant dans le secteur médical** : 86% des internes en médecine (95% des femmes et 68% des hommes) déclarent avoir été exposé.e.s à du sexisme ;

- l'**histoire de la gynécologie médicale, marquée, à l'origine de la spécialité, par la volonté de contrôler le corps des femmes** (sexualité et capacité à enfanter) ;

- le **manque de moyens humains et financiers** alloués au secteur de la santé, et en particulier dans les maternités.

Or, en dépit d'une assez forte prévalence, **les actes sexistes sont largement ignorés** : les droits et les procédures de signalement sont méconnus des patientes et les procédures disciplinaires inadaptées.

Pour faire du suivi gynécologique et obstétrical des femmes un parcours qui n'entrave ni leurs droits, ni leur autonomie, le Haut Conseil à l'Égalité formule dans son rapport 26 recommandations, articulées autour de 3 axes :

- **reconnaître** les faits, c'est-à-dire l'existence et l'ampleur des actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical ;

- **prévenir** les actes sexistes, via la formation des professionnel.le.s de santé, l'inscription de l'interdiction des actes sexistes dans le code de déontologie médicale, et la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques existantes ;
- **faciliter les procédures** de signalement et **condamner** sans détour les pratiques sanctionnées par la loi, via l'information des femmes sur leurs droits, l'implication des ordres professionnels et la formation des personnels en contact avec les femmes.

[Consultez le Rapport sur les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical](#)

Enfance maltraitée, la responsabilité de l'État pour la première fois reconnue

Pour la première fois, l'État a été déclaré coupable de « déni de justice » pour n'avoir pas secouru une fillette maltraitée dans sa famille, qui avait fait l'objet d'une dizaine de signalements.

Emmanuelle Lucas 17/09/2018 à 18h30



L'État a été déclaré coupable de « déni de justice » pour n'avoir pas secouru une fillette victime de viol dont la situation avait fait l'objet de multiples signalements. /

Nichizhenova Elena/Stock.adobe

« C'est une première dont je suis très heureuse », s'exclame Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de la protection de l'enfance. Ce jugement constitue une avancée pour la protection de l'enfance et la reconnaissance des violences intrafamiliales. » « Ce jugement est un précédent important », salue de son côté Fabienne Quiriau, présidente de la Cnape, l'une des principales fédérations d'associations de protection de l'enfance.

Lundi 17 septembre, à la surprise générale, le tribunal de grande instance de Paris a en effet reconnu la responsabilité de l'État dans une affaire de viols commis sur une fillette au domicile de ses parents. Les juges, dans une décision inédite, ont estimé que l'État s'est rendu coupable de « déni de justice » en ne réagissant pas à la dizaine de signalement dont la fillette avait fait l'objet.

https://www.la-croix.com/France/Enfance-maltraitee-responsabilite-lEtat-premiere-fois-reconnue-2018-09-17-1200969425?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=welcome_media&utm_content=2018-09-18

"La loi Schiappa ne protégera pas mieux les enfants", s'indignent les associations

L'Obs Publié le [19 août 2018 à 17h28](#)

Associations et professionnels de la protection de l'enfance se disent dimanche "unaniment déçus" par la loi contre les violences sexuelles et sexistes, dénonçant un "statu quo" dans la protection des mineurs. Dans une tribune publiée sur le site du "[Journal du dimanche](#)", des associations de victimes, des personnalités féministes comme Caroline De Haas ou Florence Montreynaud, ou la psychiatre Muriel Salmona expriment leur "immense colère" de ne pas voir dans ce texte promulgué début août "un seuil d'âge pour protéger les enfants des viols".

"La loi Schiappa ne protégera pas mieux les enfants", écrivent les 55 signataires, rappelant que dans deux affaires récentes [des fillettes de 11 ans](#) ont été considérées par la justice comme consentantes à des relations sexuelles avec des hommes majeurs. Pour eux, la "problématique demeure inchangée" car "cette loi maintient le quasi statu quo en matière de protection de l'enfance en France, un secteur totalement en berne".

"Une fracture inédite"

"Non seulement cette loi déçoit à l'unanimité l'ensemble des professionnels ou experts de la protection de l'enfance dont les espoirs étaient grands mais, en plus, le secrétariat d'État et ses soutiens ont l'outrecuidance de nous attaquer en raison de critiques légitimes et justes", ajoutent-ils.

Se disant "visés par une propagande calomnieuse et mensongère particulièrement virulente sur les réseaux sociaux destinée à faire taire toutes voix critiques", ils regrettent "une fracture inédite" entre un secrétariat d'État et des acteurs de la protection de l'enfance et de la lutte contre les violences sexuelles. La loi portée par la secrétaire d'État Marlène Schiappa a notamment pour objectif [de renforcer la répression des viols et abus sexuels](#) commis sur les mineurs.

Pas de "présomption de non-consentement"

Elle ajoute la précision que "lorsque (ces) faits sont commis sur un mineur de 15 ans", "la contrainte morale ou la surprise sont caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour ces actes".

Cette formulation, qui entend aider les juges à établir un viol, est loin de l'intention initiale d'instaurer une "présomption de non-consentement". Cela impliquait que toute pénétration sur un mineur de moins de 15 ans était automatiquement considérée comme un viol.

Estimant qu'une telle automaticité risquait d'être rejetée par le Conseil constitutionnel, l'exécutif avait finalement abandonné cette idée, suscitant les critiques publiques répétées de nombreuses associations ou parlementaires.

https://www.nouvelobs.com/societe/20180819.OBS1003/la-loi-schiappa-ne-protgera-pas-mieux-les-enfants-s-indignent-les-associations.html?cm_mmc=Acqui_MNR--NO--WelcomeMedia--edito&from=wm#xtor=EREC-10-%5BWM%5D-20180820

Marlène Schiappa confirme la mise en place de trois séances d'éducation sexuelle dès la rentrée prochaine

Hier soir, la secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a confirmé la mise en place de plusieurs séances d'éducation sexuelle à l'école, dès la prochaine rentrée scolaire.

19/07/2018 à 10:32

Il s'agira de trois séances par année scolaire d'éducation sexuelle et affective dans le cadre de la loi contre le harcèlement de rue, a confirmé hier Marlène Schiappa au micro de RMC dans "Les Grandes Gueules". C'est ainsi que Marlène Schiappa mise, en partie, sur l'éducation à l'école, dès le collège, pour sensibiliser les jeunes aux relations entre les femmes et les hommes, au respect de l'un et de l'autre, au comportement à adopter entre ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire en évoquant surtout ce qu'est le consentement.

L'éducation, c'est primordial

Et cette mesure ignorée jusqu'ici démarrerait dès la rentrée prochaine pour être réactif le plus rapidement possible, comme elle l'affirme : "Je pense que l'éducation, c'est primordial. À partir de la rentrée avec Jean-Michel Blanquer, nous allons envoyer une circulaire à tous les recteurs de France pour qu'ils mettent en œuvre, une loi qui existe déjà et qui n'est pas mise en œuvre, qui demande qu'il y ait trois séances par an d'éducation à la vie sexuelle et affective".

La secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a tenu à expliquer que ces séances ne seront pas organisées par des professeurs, mais bien dispensées par des associations ayant des agréments "IMS" d'intervention en milieu scolaire. Quant au contenu de ces séances données dans les collèges et les lycées, elle précise : "On y parlerait du consentement, du respect d'autrui, des rapports entre les femmes et les hommes et de la manière dont effectivement ce n'est pas faire la fête que d'aller mettre une main aux fesses à une femme. Le corps des femmes n'est pas un bien public, il leur appartient à elles seules".

En présentant ce projet, Marlène Schiappa a également fait référence aux agressions sexuelles plus que nombreuses durant la célébration dans les rues de la victoire des Bleus à la Coupe du Monde en Russie. Beaucoup de femmes ont raconté leur calvaire, déclarant que personne ne les avait aidées ni défendues.

<http://actu.marieclaire.fr/marlene-schiappa-confirme-la-mise-en-place-de-trois-seances-d-education-sexuelle-des-la-rentree-prochaine,1275156.asp#xtor=EPR-195>

SOCIETE

Bioéthique

Les Etats généraux de la bioéthique, qui consistent à consulter la société civile sur divers points comme la gestation pour autrui (GPA), la procréation médicalement assistée (PMA) la fin de vie, etc sont pratiquement terminés.

Les lois de bioéthiques sont révisées régulièrement et la prochaine révision de ces lois est prévue fin 2018/début 2019

Voici un petit rappel

Quel est le processus de révision des lois bioéthiques ?

La loi de 2011 prévoit que « tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux.

Ceux-ci sont organisés à l'initiative du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), après consultation des commissions parlementaires permanentes compétentes et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opesct). A la suite du débat, le comité établit un rapport qu'il présente devant l'OPESCT, qui procède à son évaluation.

En l'absence de projet de réforme, le comité est tenu d'organiser des états généraux de la bioéthique au moins une fois tous les cinq ans. »

La loi de 2011 doit faire l'objet d'un nouvel examen d'ensemble par le **Parlement** dans un délai maximum de 7 ans après son entrée en vigueur, soit en 2018. Le processus de révision est officiellement lancé avec l'ouverture par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) des Etats généraux de la bioéthique, le 18 janvier 2018.



Quels sont les thèmes en débat en 2018 ?

Les points mis en débat lors des États généraux de la bioéthique 2017 sont les suivants :

- l'avancée de la recherche dans les domaines de la reproduction, du développement embryonnaire et des cellules souches et le respect dû à l'embryon comme personne potentielle ;
- les techniques de séquençage et d'ingénierie génomique et les prémisses d'une médecine prédictive ;
- les dons et transplantations d'organes ;
- les données de santé, notamment au regard du développement des objets connectés et des risques d'atteintes à la vie privée ;
- l'intelligence artificielle et les robots et la responsabilité des professionnels de santé vis-à-vis de leur utilisation ;
- les neurosciences au regard du développement des techniques d'imagerie ;
- la relation santé-environnement et les responsabilités scientifiques et techniques de l'homme ;
- la procréation (PMA, GPA, etc.) ;
- la fin de vie (question sur la légalisation de l'assistance au suicide, politiques d'accompagnement pour les malades en fin de vie).

Bioéthique : Macron récupère le bébé

Par [Eric Favereau](#) , [Alain Auffray](#) et [Catherine Mallaval](#), photo [Stéphane Lagoutte](#) — 25 septembre 2018 à 20:36

Dans son avis rendu mardi, le Comité consultatif national d'éthique préconise la PMA pour toutes et la levée de l'anonymat des dons de sperme, mais aussi d'autres avancées significatives... Au gouvernement, maintenant, d'embrayer.

Et c'est un grand oui. Oui à l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes, en couple ou célibataires, hétéros ou homos. Oui à la possibilité pour les femmes de retarder le couperet de leur horloge biologique en faisant congeler leurs ovocytes, oui à la levée de l'anonymat des dons de sperme, oui aux dons

d'embryons post mortem, oui aux recherches sur l'embryon, oui aux tests génétiques, etc. L'avis 129 du Comité d'éthique, rendu public mardi matin et intitulé «Contribution du Comité consultatif national d'éthique à la révision de la loi de bioéthique 2018-2019», pourrait marquer une rupture dans l'histoire de la bioéthique à la française, jusque-là surtout jalonnée d'interdits.

Avec cet avis, se dessine une bioéthique plus ouverte, et au bout du compte une société plus «moderne» (notamment au regard des législations plus clémentes de certains de nos voisins européens), plus égalitaire, en offrant les mêmes possibilités de devenir mères aux hétéros et aux lesbiennes, aux femmes en couple et aux femmes seules. On dépoussière, on ouvre des portes qui sont longtemps restées verrouillées. **Telles celles de la PMA, figée dans un cadre strictement centré sur l'infertilité médicale, établi il y a... vingt-quatre ans.** «Cet avis, nous le voulons marqué du sceau de la confiance, explique le professeur Jean-François Delfraissy, président du comité. Nous avons connu des progrès scientifiques extraordinaires, nous ne sommes plus dans la même société qu'il y a vingt ans. Nous avons voulu adopter une attitude de confiance dans l'individu et dans les choix faits collectivement.» Il y a aussi ces mots, en guise d'introduction au texte, long de plus de 170 pages : «Le présent avis – et la réflexion qu'il contient – est avant tout une table d'orientation, sur le contexte, les repères, les principaux sujets, les perspectives d'avenir. Il est conçu à la fois pour la société civile qui s'était fortement mobilisée dans le débat public, mais aussi pour les acteurs publics qui s'apprentent à construire, à proposer puis voter la nouvelle loi de bioéthique 2018-2019.» De cet avis tant attendu, on va bien sûr retenir un point saillant : sur la plupart des questions autour de la PMA, le comité recommande une attitude d'ouverture, [dont toutes les femmes devraient sortir gagnantes](#)

Faut-il encore changer la loi sur la fin de vie?

On meurt toujours aussi mal en France. Quinze ans après l'affaire Humbert et les premiers textes sur la fin de vie, c'est bien ce constat sévère, mais partagé entre pro et anti-euthanasie, qui a prévalu lors des états généraux de la bioéthique, sous l'égide du comité consultatif national d'éthique (CCNE). Ce dernier doit rendre ce mardi un avis sur l'évolution de la loi.

Depuis 2016, l'accompagnement de la fin de vie s'effectue dans le cadre de la loi « Clayes-Leonetti », qui marquait à l'époque une évolution sensible du droit. Si elle

n'autorise pas le recours à l'euthanasie active ou encore au suicide assisté, **le texte fixe la notion de « sédation profonde et continue » jusqu'à la mort.**

<http://www.lavoixdunord.fr/455738/article/2018-09-24/faut-il-encore-changer-la-loi-sur-la-fin-de-vie>

change.org

BATTONS-NOUS POUR OBTENIR UNE LOI SUR L'AIDE ACTIVE À MOURIR ! *

Marie GODARD a lancé cette pétition adressée à **Edouard Philippe, Premier ministre** et à **4 autres**

Le 9 mars 2018:

UNE INFORMATION IMPORTANTE:

Afin de pouvoir représenter officiellement les signataires de nos pétitions, Nathalie Gueirard Debernardi -- qui a créé la pétition qui a été jumelée à la mienne -- et moi n'avons pas eu d'autre choix que de **créer une association** sans laquelle nous n'aurions pas pu être auditionnées dans le cadre des États Généraux sur les lois de bioéthique et sur la fin de vie car "**la procédure d'audition s'adresse aux associations et sociétés savantes**".

Cette association, nous l'avons appelée **CITOYENS POUR UNE MORT CHOISIE** et son sigle est **LE CHOIX**. Nous avons créé un site internet où vous trouverez toutes les informations pertinentes: www.mortchoisie.org.

Médecins anti-IVG : liberté sacrée ou abus de conscience ?

Invoquée par ceux qui refusent de pratiquer des avortements, une clause prévue par la loi Veil fait débat. Une pétition avait déjà rassemblé 50 000 signatures, des sénateurs PS déposent ce vendredi une proposition pour la supprimer.

27 septembre 2018 à 20:26

Avortement

Par [Juliette Deborde](#) et [Anaïs Moran](#) —

Faut-il abroger la clause de conscience qui permet aux médecins de refuser de pratiquer l'avortement en France ? C'est ce que souhaitent plusieurs sénateurs socialistes (dont l'ancienne ministre des Droits des femmes Laurence Rossignol), qui déposent ce vendredi une proposition de loi pour supprimer cette disposition intégrée dans la loi Veil de 1975 (voir ci-dessous). Le débat a été relancé mi-septembre après les propos polémiques du président du Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France (Syngof) sur TMC. «Nous ne sommes pas là pour retirer des vies», avait déclaré Bertrand de Rochembeau avant d'ajouter : «En tant que médecin, [...] la loi me protège et ma conscience aussi.» Un discours «fermement» condamné par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui appelait, quelques jours plus tard, à un «état des lieux» de l'usage de la clause de conscience en matière d'IVG. Objectif : s'assurer «qu'il n'y a pas une augmentation du nombre de médecins» qui refusent, par conviction, de pratiquer cet acte, auquel ont eu recours près de 217 000 femmes en 2017.

Agnès Buzyn a aussi expliqué vouloir vérifier que les professionnels concernés orientent bien les patientes vers un confrère. De fait, le code de la santé publique indique qu'«un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une IVG», mais qu'il doit «communiquer immédiatement le nom de praticiens susceptibles» de réaliser l'intervention (autorisée jusqu'à douze semaines de grossesse en France). «Aujourd'hui, je ne suis pas sûre qu'ils le fassent», s'interroge la ministre de la Santé.

https://www.liberation.fr/france/2018/09/27/medecins-anti-ivg-liberte-sacree-ou-abus-de-conscience_1681707?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

change.org

Comme nombre d'entre vous, j'ai été choquée d'entendre Bertrand de Rochembeau, président du syndicat des gynécologues, expliquer naturellement que **les gynécologues ne sont pas là pour "retirer des vies" qualifiant aussi naturellement l'IVG "d'homicide"**. Je suis scandalisée en tant que femme, en tant que mère, en tant qu'élue de la République et bien sûr en tant que militante féministe

Ces propos sont inadmissibles mais ce qui l'est encore davantage c'est la réalité de l'accès à l'IVG en France.

Il est fréquent en France que des femmes ne sachent plus où avorter lorsqu'elle ont besoin d'avoir accès à ce type d'intervention. Oui, en 2018 ! Alors qu'on sait que plus un IVG est réalisé tôt moins le risque de complications est grand.

En effet, aujourd'hui, un médecin a d'après le conseil de l'ordre des médecins, "le droit de refuser la réalisation d'un acte médical pourtant autorisé par la loi mais qu'il estimerait contraire à ses propres convictions personnelles, professionnelles ou éthiques". Le Code de la

santé publique dispose ainsi qu'un praticien "n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse".

STOP ! La ministre de la santé doit pouvoir faire en sorte que **cette clause de conscience disparaisse**. C'est une recommandation du **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes**, qui préconisait dans son rapport de 2017 la suppression de cette clause de conscience spécifique à l'IVG.

C'est également l'avis du **Conseil de l'Europe** qui s'alarmait en 2010 du "recours non réglementé à l'objection de conscience" au sein de l'Union européenne. Il est temps de donner un véritable accès à l'IVG, sans condition et sans justification. Sans honte du côté des victimes qui se voient confronter des discours éthiques sur leurs propres corps.

Messieurs les gynécologues, lâchez nos utérus, Mesdames les ministres, agissez pour que l'IVG ne soit plus pratiqué sous conditions
! Supprimez la clause de conscience pour les IVG

[Signez cette pétition en un seul clic](#)

UN CONGÉ PATERNITÉ PLUS LONG CONTRE UN CONGÉ MARIAGE PLUS COURT ?

SAMUEL CHALOM PUBLIÉ LE 11/09/2018 À 18H32 MIS À JOUR LE 12/09/2018 À 10H49



Un rapport remis aujourd'hui au Premier ministre plaide pour un allongement de la durée du congé paternité. Mais avec pour contrepartie possible de raccourcir le congé mariage.

Actuellement, si vous êtes papa, vous pouvez bénéficier d'un "**congé de paternité** et d'accueil du jeune enfant" d'une durée de 11 jours consécutifs, et de 18 jours dans le cas d'une naissance multiple. Ce dispositif optionnel, existant depuis 2002 et indemnisé par l'Assurance maladie, complète le congé de naissance obligatoire de trois jours, à la charge de l'employeur. Mais cela pourrait bientôt changer : la partie prise en charge par l'Assurance maladie pourrait devenir partiellement obligatoire et être allongé à deux, voire trois semaines. C'est en tout

cas l'idée proposée dans un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), remis ce mardi 11 septembre au Premier ministre Édouard Philippe, rapporte l'AFP.

Pour l'Igas, maintenir le statu quo sur la durée du congé paternité rendrait "peu probable" des "progrès significatifs" en ce qui concerne la "répartition des tâches au sein du couple" et l'"égalité professionnelle". "Une obligation instaurée sur une courte période permettrait de favoriser la prise du congé par des pères qui, auparavant, s'abstenaient et décuplabiliserait ceux qui souhaitent le prendre pour la totalité de sa durée", explique aussi l'Igas.

>> À lire aussi - Faut-il allonger le congé paternité ?

D'ailleurs, les auteurs du rapport ne s'arrêtent pas à un seul allongement de la partie indemnisée par l'**Assurance maladie** : il défendent aussi le passage de trois à cinq jours ouvrés le congé de naissance obligatoire, celui à la charge de l'employeur. Au total, en mettant bout à bout le congé à la charge de l'employeur et la partie indemnisée par l'Assurance maladie, le congé paternité global pourrait bientôt durer 3, voire 4 semaines, si le gouvernement suit les scénarios proposés par le rapport.

http://www.capital.fr/votre-carriere/un-conge-paternite-plus-long-contre-un-conge-mariage-plus-court-1306531#nhref=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_campaign=20180912&utm_medium=email&utm_source=nl-cap-matinale-eco

EGALITE H/F



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Élections sénatoriales 2017 : un an après, le HCE dresse un bilan contrasté au regard de l'application du principe paritaire

Un an après les élections de 2017, le Sénat est composé à 31,6% de femmes, contre 25% en 2014. Cette légère augmentation est le résultat de l'application de la contrainte paritaire dans les départements concernés par le scrutin de liste – +15 sièges occupés par des femmes – et des effets de la loi interdisant le cumul des mandats – +8 sièges occupés par des femmes

Six mois apr
inégalités fen
déploiement
financements

es femmes
ncernés par
es femmes
ulement un
seul.e le.la
leur propre
sidente dont

ans les
nt à libérer
nateur.rice
s occupent
es mandats
femmes en
n'est pas

égalité de
s postes de
es parmi les
érence des
ommissions
ission dans
ales, quand
us de 80%

uligne que
nombre de
iques et les

Les stratégies mises en place par les partis politiques pour exclure les femmes des mandats apparaissent toujours solides. Dans les départements concernés par le scrutin proportionnel, soit près de trois quart des départements, les femmes représentaient à la veille du scrutin plus de 48% des candidat.e.s. Or, seulement un quart d'entre elles étaient tête de liste, dans un contexte où bien souvent, seul.e le.la candidat.e tête de liste est élu.e. Par ailleurs, certain.e.s candidat.e.s à leur propre réélection décuplent leurs chances d'être réélu.e.s en créant une liste dissidente dont ils ou elles prennent la tête.

Le HCE se réjouit que l'interdiction du cumul des mandats dans les départements concernés par le scrutin de liste contribue effectivement à libérer des sièges pour les femmes. En cas de démission pour cumul, le.la sénateur.rice est remplacé.e par le.la second.e sur la liste. Alors que les femmes occupent majoritairement la deuxième place de la liste, l'interdiction du cumul des mandats apparaît bien être un levier permettant une meilleure représentation des femmes en politique. Néanmoins, en l'état, l'interdiction du cumul des mandats n'est pas suffisante pour atteindre une parité effective.

Au-delà, **bien que le nombre de femmes élues augmente, l'égalité de responsabilité est loin d'être acquise à l'intérieur de l'institution.** Les postes de pouvoir restent occupés par des hommes, avec un président, cinq hommes parmi les huit vice-président.e.s, et deux-tiers d'hommes au sein de la Conférence des présidents. La répartition des femmes et des hommes dans les commissions témoigne elle aussi de la persistance des stéréotypes : la seule commission dans laquelle les femmes sont majoritaires est la commission des Affaires sociales, quand les commissions des Finances ou des Affaires étrangères comptent plus de 80% d'hommes.

L'évaluation de l'application des lois dites sur la parité au Sénat souligne que si les contraintes légales sont indispensables pour augmenter le nombre de femmes élues, elles sont, en l'état, insuffisantes pour changer les pratiques et les représentations, et parvenir à un réel partage du pouvoir.

[Consulter la note sur les sénatoriales 2017](#)

"Plafond de verre" au cinéma : le plan d'action de Brigitte Nyssen

Par Désirée de Lamarzelle

Publié le 21/09/2018 à 17:35

du Cinéma
d'agrément d
Dans son rap
Il : après 10 a
du cinéma, le
des étudiant.
aides du Cent
Le HCE app
financements
soient conditi
L'annonce de
nouvelle pou
moyens égau



Alors que les réalisatrices françaises restent minoritaires et sont payées 42% de moins que leurs confrères masculins, la ministre de la Culture a annoncé ce 20 septembre la mise en place d'un bonus de 15% dans les subventions pour les films jugés "exemplaires en matière de parité", en 2019.

« Il est temps de mettre en place une révolution. » C'est sur ces paroles retentissantes pendant le Festival de Cannes 2018 que la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, s'était engagée à prendre des mesures pour asseoir l'égalité et la diversité dans le cinéma français. C'est chose faite. Jeudi 20 septembre, lors la clôture des trois matinées des assises - organisées par le jeune collectif 50-50 - sur l'égalité et la diversité au cinéma, la ministre a annoncé la création d'une gratification conséquente pour promouvoir la parité dans le septième art.

15 % de bonus

C'est, en pourcentage, les subventions supplémentaires qui seront ainsi allouées dès 2019 aux films dont les équipes auront des femmes à des postes-clés (réalisation, direction de production, direction de la photo, etc). Soit "moins d'un film sur six" à l'heure actuelle.

<http://actu.marieclaire.fr/cinema-parite-egalite-nyssen-feminisme,1281111.asp#xtor=EPR-195>



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Financement du cinéma et égalité femmes-hommes :

le HCE salue l'action inédite de Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture

Six mois après avoir remis à Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture, son rapport sur les inégalités femmes-hommes dans son secteur, **le HCE se réjouit des mesures annoncées ce jour : déploiement de l'éga-conditionnalité** – c'est-à-dire la mise en place de bonus en termes de financements publics selon la place des femmes dans les projets financés par le Centre national du Cinéma (CNC) ; ainsi que la **mise en place de statistiques sexuées** pour les dossiers d'agrément du CNC, et d'une charte de bonnes pratiques.

Dans son rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture – Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action », le Haut Conseil rappelait que **dans le secteur du cinéma, les inégalités sont encore criantes**. Alors qu'elles représentent **plus de la moitié (55%) des étudiant.e.s en école de cinéma**, les femmes bénéficient **d'à peine plus d'un quart (28%) des aides du Centre national du cinéma (CNC)**.

Le HCE appelait à ce que **l'égalité femmes-hommes devienne un critère d'obtention des financements publics** – aides à la création, commandes d'œuvres, programmation ou diffusion - soient conditionnés à des progrès concernant la part des femmes et des hommes artistes.

L'annonce de cet engagement avec le Centre national du Cinéma (CNC) est une excellente nouvelle pour la promotion et la visibilité des femmes dans le secteur cinématographique. A moyens égaux, le talent le sera aussi !

[Consulter le rapport dans son intégralité](#)

Dix raisons d'être féministe

Par [Catherine Mallaval](#) et [Anais Moran](#) — 12 septembre 2018 à 19:56

La première université d'été du féminisme s'ouvre ce jeudi à Paris sur fond de polémiques. Mais sans remettre en cause la nécessité d'envoyer valser le sexisme au quotidien.

«MeToo et après ?» «Le féminisme, une histoire de femmes et d'hommes ?» «Comment s'engager contre le sexisme ?» Roulement de tambour. Voici quelques-uns des thèmes qui vont être débattus ce jeudi et vendredi à la Maison de la radio lors de l'université d'été du féminisme, organisée par le gouvernement qui, en sus de la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a jugé bon d'y dépêcher Benjamin Griveaux (porte-parole) et Muriel Pénicaud (ministre du Travail)... Une première en France, destinée à *«combattre le sexisme au quotidien»*. L'occasion aussi de placer sous la lumière celles (et ceux) qui depuis des années portent le combat et la réflexion. Ainsi, échangeront Véronique Séhier, coprésidente du Planning familial, l'historienne Michelle Perrot, la sociologue Irène Théry... Mais le casting ratisse large. Et à peine avait-il été dévoilé qu'il faisait tousser. Dans une tribune intitulée [«Madame Schiappa, il n'y a pas de féminisme mais...»](#), publiée dans nos colonnes le 3 septembre, la réalisatrice, scénariste et militante féministe Léa Domenach s'est ainsi dite fort *«surprise»* de la présence de l'animateur philosophe Raphaël Enthoven ou de la journaliste Elisabeth Lévy, signataire de la tribune des 100 femmes pour *«la liberté d'importuner»* publiée dans *le Monde* en janvier, alors que le branle-bas #MeToo battait son plein. *«On ne peut pas être féministe et penser qu'il n'y a pas ou plus de domination masculine. Ce simple constat fait par Elisabeth Lévy dans ses écrits la discrédite [...]. Quant à Raphaël Enthoven, ses prises de position à l'antenne sont comme autant de claques dans la figure des féministes»*, explicite Léa Domenach. Mais le féminisme n'est *«ni une secte ni une marque déposée»*, lui a rétorqué Marlène Schiappa, toujours [dans Libération quatre jours plus tard](#). *«Le mouvement féministe n'a jamais été monolithique et a toujours été traversé de différents courants se croisant et, parfois, s'affrontant»*, écrit la [secrétaire d'Etat](#), prônant *«le droit à la parole»*.

L'implication du gouvernement dans cette université fait aussi grincer. La sociologue Christine Delphy, militante, voit notamment dans cet événement une *«tentative de récupération par la chose politique du mouvement féministe»*, sans pour autant appeler à un boycott : *«Il n'y a pas besoin d'université d'été avec des personnalités médiatiques pour répandre les idées féministes [...]. Mais il faut y aller et débattre, pour réfuter l'idée que l'antiféminisme est un courant du féminisme.»*

Autre piment sur les plaies, de très officielles associations qui mettent les mains dans le cambouis du sexisme depuis des années n'ont pas été invitées : où est notamment passée l'Association européenne contre les violences faites aux femmes ? Pourquoi

Osez le féminisme, qui vient de publier un (lumineux) manifeste, n'est-il pas de la partie ? L'éclectisme de la pensée aurait-il des limites ? Enfin, cerise sur les bisbilles, *le Canard enchaîné*, citant des informations du secrétariat d'Etat, révèle que le coût de cet événement est de 300 000 euros. Une somme qui «tirera une larme aux associations [...] en proie à la rigueur budgétaire de l'Etat», raille le journal satirique. Ces couacs sont regrettables, tant l'objet de cette université est louable. Car oui, *il y a toujours dix (au moins) bonnes raisons d'être féministes.*

1/Parce que les droits acquis sont fragiles

2/Parce que ce n'est pas un gros mot

3/Parce qu'il y a des féminicides

4/Parce qu'il y a inégalité salariale

5/Parce que la charge mentale pèse

6/Parce que la France attend une présidente

7/Parce que pubs sexistes et marketing rose fleurissent

8/Parce que les femmes victimes de viol ont encore peur de témoigner

9/Parce que les machos réacs parlent, parlent...

10/Parce que le plaisir sexuel féminin est minoré

https://www.liberation.fr/france/2018/09/12/dix-raisons-d-etre-feministe_1678305?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

Réduire les écarts de salaires hommes-femmes, une priorité de l'exécutif

INFOGRAPHIE - La ministre du Travail souhaite «régler ce problème d'ici à la fin du quinquennat». Pour cela, le gouvernement va notamment obliger les entreprises à se doter d'un logiciel détectant les différences de rémunération à poste égal et à compétence égale.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/03/07/20002-20180307ARTFIG00331-reduire-les-ecarts-salariaux-hommes-femmes-une-priorite-de-l-executif.php>

Fonction publique: la négociation sur l'égalité femmes-hommes est lancée

Par Challenges.fr le [10.09.2018](#) à 11h38

En 2015, le salaire net des femmes était "inférieur en moyenne de 13,1% à celui des hommes", selon le dernier rapport annuel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).



Le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique Olivier Dussopt reçoit ce lundi 10 septembre syndicats de fonctionnaires et représentants des employeurs publics pour lancer la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. "Pour nous, les métiers plus féminisés doivent être autant rémunérés que les métiers plus masculinisés", a affirmé à l'AFP Luc Farré (Unsa-Fonction publique, 4e syndicat) en amont de la négociation.

En 2015, le salaire net des femmes était "inférieur en moyenne de 13,1% à celui des hommes", selon le dernier rapport annuel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). L'écart est inférieur à celui constaté dans le secteur privé -- 18,5% selon ce rapport -- mais "l'employeur public (...) se doit d'être exemplaire", avaient souligné huit syndicats de fonctionnaires dans un courrier envoyé le 28 juillet au secrétaire d'État, demandant "des actes forts" et "pas de simples mesures d'affichage".

"Il ne peut y avoir de recul par rapport au protocole d'accord de 2013, qu'on trouvait déjà un peu insuffisant", a prévenu Jean-Marc Canon (CGT-Fonction publique, 1er syndicat), rappelant qu'Emmanuel Macron avait déclaré l'année dernière l'égalité femmes-hommes "grande cause du quinquennat".

http://decouverte.challenges.fr/emploi/fonction-publique-la-negociation-sur-l-egalite-femmes-hommes-est-lancee_611738#xtor=CS1-93-20180910&xts=562191

Pour en savoir plus



Objectif 5: Assurer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/gender-equality/>